MONTMAGNY
CAPITALE DE L'OIE BLANCHE

# AVIS PUBLIC

## Entrée en vigueur du Règlement numéro 1331

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 26 octobre 2026, le Règlement numéro 1331 établissant un programme d'aide financière en préservation et restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1331 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-huitième jour du mois d'octobre deux mille vingt-six.

La greffière,

Karine Simard, avocate
Ville de Montmagny